

Délibération n° 097 du Comité syndical

Présents : 31

Excusés : 19

Absents : 19

Adopté : unanimité

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hohefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Adhésion au régime d'assurance chômage de l'Assedic

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE,

d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage de l'ASSEDIC qui vise l'ensemble des agents non titulaires ou non statutaires présents ou à venir.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS